

Règlement ministériel du 16 septembre 2026 concernant la réglementation temporaire de la circulation sur la N27A, la N27, le CR351 et la N7 entre Erpeldange-sur-Sûre et Hoscheid à l'occasion d'une manifestation

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de l'épreuve sportive « SKODA Tour de Luxembourg 2026 », il y a lieu de réglementer la circulation sur la N27A, la N27, le CR351 et la N7 entre Erpeldange-sur-Sûre et Hoscheid ;

Vu l'article 100 de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Pendant le déroulement de la manifestation, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit dans les deux sens aux conducteurs de véhicules et d'animaux :

- la N27A entre Erpeldange-sur-Sûre et le lieu-dit *Fridhaff* (N27A PR0,00+000 - N27A PR1,00+428) ;
- la N27 à Erpeldange-sur-Sûre (N27 PR1,50+175 - N27 PR1,50+290) ;
- le CR351 entre Diekirch et Erpeldange-sur-Sûre (CR351 PR0,50+150 - CR351 PR3,00+220).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,2a.

Cette interdiction ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules autorisés par l'organisateur de la manifestation à y participer, à l'accompagner ou à veiller au bon déroulement de la manifestation, pour autant que les besoins de celle-ci l'exigent et sous réserve que les conducteurs desdits véhicules tiennent compte en toute circonstance des exigences de la sécurité de la circulation routière.

Une déviation est mise en place.

Art. 2. Pendant le déroulement de la manifestation, l'accès aux voies publiques citées ci-dessous est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux, auxquels ces voies sont uniquement accessibles par la direction opposée :

- la N27 en provenance d'Erpeldange-sur-Sûre et en direction de Goebelsmühle (N27 PR1,50+290 - N27 PR18,00+300) ;
- la N7 en provenance de Diekirch et en direction de Hoscheid (N7 PR37,50+115 - N7 PR PR37,50+290).

Cette interdiction est indiquée par le signal C,1a.

Une déviation est mise en place.

Art. 3. Pendant le déroulement de la manifestation, la vitesse maximale sur la voie publique citée ci-dessous est limitée à 50 km/h :

- la N27A entre Erpeldange et le lieu-dit *Fridhaff* (N27A PR2,50+480 - N27A PR2,50 770).

Cette disposition est indiquée par le signal C,14 portant l'inscription du chiffre « 50 ».

Art. 4. Pendant le déroulement de la manifestation, la vitesse maximale sur la voie publique citée ci-dessous est limitée à 50 km/h :

- la N7 entre le lieu-dit *Fridhaff* et Hoscheid (N7 PR37,50+235 - N7 PR38,00+255).

Le rond-point est à contourner conformément aux signaux mis en place.

Ces dispositions sont indiquées par les signaux C,14 portant l'inscription du chiffre « 50 » et D,2.

Art. 5. Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 6. Le présent règlement prend effet le 18 septembre 2026 et reste en vigueur jusqu'à la fin de la manifestation.

Luxembourg, le 16 septembre 2026
La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes